

CONDITIONS GENERALES D'OUVERTURE ET D'UTILISATION DES LISTES CADEAUX CITY CONCORDE.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Liste Cadeaux : Ensemble d'au moins un produit identifié par le Bénéficiaire de liste comme cadeau pouvant lui être offert par des tiers chez un magasin-participant du centre commercial « CITY CONCORDE » proposant le service en question.

Bénéficiaire : Personne physique ou morale qui choisit d'ouvrir une liste de cadeaux auprès d'un ou de plusieurs magasins-participant adhérant au service Liste Cadeaux proposé par le centre commercial « CITY CONCORDE ».

Acheteur : Personne qui décide d'acheter un cadeau documenté sur une liste élaborée par le Bénéficiaire.

Chèque « CITY CONCORDE » : Chèque cadeau accordé au Bénéficiaire par le centre commercial « CITY CONCORDE » sur base des remises respectives accordées par les différents magasins-participants.

ARTICLE 2 : UTILISATION DU SERVICE LISTE CADEAUX

L'utilisation du service Liste Cadeaux est subordonnée à l'acceptation des présentes conditions générales par les Bénéficiaires, lesquels certifient que les informations fournies au centre commercial « CITY CONCORDE » sont exactes et s'engagent à signaler immédiatement toutes modifications qui pourraient survenir.

L'utilisation du service en magasin notamment, mais non exclusivement, la réservation d'un produit ou service, le transfert de données, le paiement d'un produit ou service en totalité ou en partie, entraîne obligatoirement et sans aucune réserve une acceptation complète des Conditions Générales par le Bénéficiaire.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT POUR LE BENEFICIAIRE

3.1. Ouverture de Liste.

L'ouverture de la liste se fait auprès de tout commerçant du centre commercial « CITY CONCORDE » participant au service Liste Cadeaux. Aucune ouverture de Liste Cadeaux n'est proposée via Internet.

Lors de l'ouverture d'une Liste Cadeaux le Bénéficiaire se verra délivrer une carte Liste Cadeaux qui renseignera le numéro de référence de la Liste Cadeaux.

Le Bénéficiaire définit lui-même son mot de passe lors de l'ouverture de la Liste Cadeaux.

3.2. Aspect public de la Liste Cadeaux.

Le Bénéficiaire est conscient que tous les éléments constituant sa liste sont publics. Le Bénéficiaire accepte explicitement que le commerçant puisse renseigner toute personne qui le souhaite sur le contenu de sa Liste Cadeaux.

Le Bénéficiaire décide s'il veut ou non publier sa Liste Cadeaux sur le site Internet du centre commercial « *CITY CONCORDE* » via le formulaire d'ouverture de la Liste Cadeaux.

3.3. Information du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire décide s'il veut être tenu informé par courrier électronique des achats effectués sur sa Liste Cadeaux via le formulaire d'ouverture de la Liste Cadeaux.

3.4. Division du prix de l'Article en parts.

Le Bénéficiaire peut décider de diviser le prix du cadeau en plusieurs parts.

Le Bénéficiaire permettra ainsi aux Acheteurs de participer à un cadeau en payant une part du prix du cadeau fixée préalablement par le Bénéficiaire.

Il peut arriver que les participations à un l'achat d'un Article ne soient pas suffisantes pour couvrir la valeur de l'Article. Le Bénéficiaire accepte que le magasin-participant puisse dans ce cas de figure, soit lui demander de payer la différence entre les parts achetées et la valeur de l'Article, soit lui remettre un bon d'achat de valeur équivalente. Les Acheteurs ne seront en aucun remboursés si leurs contributions ne permettent pas de couvrir la valeur totale d'un cadeau.

3.5. Consultation de la Liste Cadeaux.

Le Bénéficiaire pourra suivre l'évolution des achats qui auront été effectués sur sa Liste Cadeaux et connaître les acheteurs des articles ou parts via le site Internet du centre commercial « *CITY CONCORDE* ».

Le Bénéficiaire pourra consulter le suivi des articles présents sur sa Liste Cadeaux, notamment si les articles ont été payés et/ou emportés et lesquels seront à venir retirer en magasin à l'aide de son numéro de référence et son mot de passe qui lui auront été attribués lors de l'ouverture de la Liste Cadeaux.

3.6. Modification de la Liste Cadeaux.

Le Bénéficiaire peut à tout moment demander au magasin-participant de modifier, ajouter ou supprimer un cadeau de la liste cadeaux.

Aucune modification ne pourra être faite en ligne par le Bénéficiaire.

3.7. Cas particulier des chèques cadeaux City Concorde

Les chèques cadeaux « *CITY CONCORDE* » seront utilisables dans tous les magasins et les restaurants du centre commercial « *CITY CONCORDE* » et sans date limite d'utilisation.

3.8. Réception des articles de la Liste Cadeaux.

Le Bénéficiaire et le magasin-participant définissent la personne qui devra récupérer l'Article offert. Le Bénéficiaire pourra décider que, soit l'Acheteur s'occupera lui-même de la remise du cadeau, soit que le magasin-participant conservera l'Article jusqu'à une date limite de réception par le Bénéficiaire de la Liste Cadeaux. Suivant ce dernier cas de figure, il sera de la responsabilité du Bénéficiaire de récupérer l'Article auprès du magasin-participant.

La récupération des cadeaux offerts doit être faite par le Bénéficiaire dans le délai qui lui aura été indiqué par le commerçant lors de la sélection des articles de la Liste Cadeaux. En cas de non-respect de ce délai, le commerçant ne sera pas tenu de garder plus longtemps l'article offert par l'Acheteur et pourra décider de manière unilatérale de le remplacer par un bon d'achat de valeur équivalente. Le Bénéficiaire accepte explicitement que dans ce cas de figure, il ne pourra tenir le commerçant responsable d'un éventuel dommage et de ne pas se retourner contre le commerçant.

3.9. Disponibilité de l'Article

Certains Articles peuvent s'avérer indisponibles entre la date d'ouverture de la Liste Cadeaux et de la date de clôture de la Liste Cadeaux.

Si cette indisponibilité est temporaire, le magasin-participant prend contact avec le fournisseur de l'Article afin de pouvoir faire livrer l'Article dans les délais habituellement constatés chez le fournisseur.

Si cette indisponibilité est définitive (rupture de stock définitive, interruption de la production,...), le magasin-participant prend contact avec le Bénéficiaire afin de choisir un produit de remplacement.

3.10. Clôture de la Liste Cadeaux

Le Bénéficiaire devra fixer une date d'échéance à partir de laquelle la Liste Cadeaux pourra être clôturée.

Le Bénéficiaire a la possibilité de faire clôturer la Liste Cadeaux et de la rendre inaccessible aux Acheteurs potentiels.

La clôture de la Liste Cadeaux devra être effectuée dans un des magasins dans lequel il aura choisi des articles ou via le site Internet du centre commercial « *CITY CONCORDE* » en s'identifiant avec son numéro de référence et son mot de passe.

Aucune clôture de la liste cadeaux ne pourra être effectuée en ligne.

Une Liste Cadeaux restant inactive jusqu'à la date de l'évènement qui a justifié l'ouverture de la liste cadeaux pourra être clôturée unilatéralement par la Direction du Centre Commercial). Le Bénéficiaire sera informé le cas échéant de la fermeture de sa Liste Cadeaux.

4. FONCTIONNEMENT POUR L'ACHETEUR.

4.1. Consultation des Listes Cadeaux.

L'Acheteur peut consulter les Listes Cadeaux sur le site Internet du centre commercial « CITY CONCORDE » www.concorde.lu en saisissant le nom du Bénéficiaire ou le numéro de référence de la Liste Cadeaux qui lui aura été communiqué par le Bénéficiaire.

L'Acheteur pourra consulter les articles encore disponibles sur la Liste Cadeaux concernée.

4.2. Participation à une Liste Cadeaux.

L'Acheteur peut participer à une Liste Cadeaux :

- Directement en se rendant dans le magasin-participant et en effectuant l'achat sur place,
- via le site Internet www.concorde.lu,
- ou en réservant les articles par téléphone avec paiement ultérieur sur place ou paiement sur facture.

4.2. Achat en magasin d'un article de la Liste Cadeaux.

L'Acheteur peut se déplacer en magasin pour acheter auprès du Commerçant un article qui aura été sélectionné par le Bénéficiaire. Si le Bénéficiaire et le Commerçant en ont convenu, il pourra s'agir d'une participation à un cadeau. En cas d'achat d'un article et suivant les stocks disponibles en magasin l'Acheteur pourra directement emporter l'article acheté. L'Acheteur est tenu de s'identifier afin que le Bénéficiaire puisse être informé sur les personnes ayant effectué l'achat des articles.

4.3. Achat en ligne d'un article de la Liste Cadeaux.

L'achat en ligne d'un article de la Liste Cadeaux n'est possible que pour les magasins-participant qui proposeront cette option. L'achat en ligne d'article devra se faire par magasin-participant. Les achats des articles sont effectués par les moyens de paiement présentés en ligne. L'Acheteur devra effectuer des paiements séparés pour l'achat en ligne d'article issus de différents magasins. Tout achat en ligne est sujet à une validation par le magasin participant. Lors de vente en magasin de l'article sélectionné par l'Acheteur en ligne, c'est la vente en ligne qui sera considérée prioritaire. L'Acheteur recevra une confirmation par courrier électronique de l'achat effectué une fois la transaction terminée.

4.4. Achats de parts d'un article.

Si le Bénéficiaire a décidé de diviser le prix de l'article en plusieurs parts, l'Acheteur pourra choisir d'acheter une ou plusieurs de ces parts.

Les prix des parts sont indiqués en Euros et s'entendent T.V.A. comprise applicable au jour du paiement.

L'article de la Liste Cadeaux offert par le biais de plusieurs Acheteurs est réputé appartenir de façon indivise au Bénéficiaire de la Liste Cadeaux.

4.4. Réservation d'un article par téléphone.

L'Acheteur peut également effectuer une réservation de l'article par téléphone avec paiement ultérieur sur place ou paiement sur facture. Cette possibilité dépend également de l'option offerte par les magasins-participants.

5. PRIX.

Les prix des Articles mentionnés sur la Liste Cadeaux au prix de ceux-ci au moment de l'achat par l'Acheteur.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. applicable au jour de l'achat par l'Acheteur et tout changement du taux légal de T.V.A. sera automatiquement répercuté sur le prix des Articles figurant sur la Liste Cadeaux, à la date stipulée par la loi portant modification du taux.

6. CONDITIONS FINANCIERES.

La création et l'utilisation du service Listes Cadeaux est gratuite pour le Bénéficiaire et l'Acheteur. Les frais éventuels de transaction de paiement (exemples : paiement par carte de crédit,...) seront à charge de l'Acheteur et pourront être rajoutés lors de tout achat ou pour clôturer définitivement un achat.

7. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.

7.1. « *CITY CONCORDE* » est autorisée à gérer les données nominatives du Bénéficiaire et de l'Acheteur.

7.2. Afin de permettre le fonctionnement des Listes Cadeaux le titulaire autorise « *CITY CONCORDE* » notamment à transmettre à des tiers, à savoir à tous les commerçants et entreprises participant au système de Listes Cadeaux, les données nominatives le concernant.

7.3. Par la signature de la demande d'ouverture de la Liste Cadeaux, le Bénéficiaire autorise « *CITY CONCORDE* » à procéder à toutes vérifications relatives aux données personnelles et financières fournies par lui. En contrepartie, « *CITY CONCORDE* » s'engage à traiter les informations ainsi obtenues avec la plus grande discrétion et confidentialité.

7.4. La présentation de la Carte Liste Cadeaux par le Bénéficiaire de la carte vaudra consentement et pouvoir du titulaire de la Carte Liste Cadeaux à la collecte, la conservation, la communication d'éléments de vérification et d'information relatives à l'utilisation de la carte Liste Cadeaux, à la mise à disposition et à la transmission aux participants et aux opérateurs de l'opération Liste Cadeaux, ainsi qu'à la conservation de telles informations données par lesdits participants et opérateurs du réseau.

7.5. Les informations nominatives fournies par le Bénéficiaire à CITY CONCORDE et/ou commerçants participants au service Liste cadeaux dans le cadre de la demande d'ouverture bénéficient de la protection des dispositions de la loi du 2 août 2002 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques telle que modifiée. Chaque Bénéficiaire dispose du droit d'information, du droit d'accès, de rectification et du droit d'opposition prévus par cette la loi.

7.6. Par la présente, l'Adhérent consent que les partenaires contractuels de la CITY CONCORDE et/ou commerçants participants au service puissent utiliser les données collectées.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES.

9.1. « CITY CONCORDE » doit pour, toutes modifications des présentes conditions générales, informer le titulaire par écrit.

9.2. Si le Bénéficiaire n'est pas d'accord avec la modification, il exerce son droit de résiliation dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la lettre d'information relative à ladite modification.

9.3. Si le Bénéficiaire ne manifeste pas d'objection dans ce délai, il est censé avoir accepté ladite modification.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE

Les dispositions des présentes conditions générales d'ouverture et d'utilisation sont exclusivement régies par le droit luxembourgeois, interprété à la lumière des usages en vigueur sur Internet.

ARTICLE 11 : JURIDICTIONS COMPETENTES

Tout litige relatif à la conclusion, à l'interprétation et à l'application des présentes conditions générales d'ouverture et d'utilisation seront exclusivement portés devant les Cours et Tribunaux de et à Luxembourg. »

Le Bénéficiaire de la Liste Cadeaux déclare avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales d'ouverture d'utilisation de la Liste Cadeaux, et de les approuver.

Date

Nom du titulaire

Signature du titulaire

Le titulaire déclare accepter expressément les clauses 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.2., 10, et 11 des présentes conditions générales d'utilisation.

Date

Nom du titulaire

Signature du titulaire